

42



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le jeudi 26 avril 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 26 avril 2007

13 h

Prière.

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à augmenter et à indexer les taux d'aide sociale, à accroître le salaire minimum et à presser le gouvernement fédéral d'apporter de véritables améliorations au régime d'assurance-emploi. (Pétition 27.)

Conformément à l'article 10 du Règlement, l'hon. M. Murphy soulève la question de privilège pour rectifier des propos tenus la veille à son endroit, à la Chambre. Il dépose comme pièce à l'appui une lettre adressée à la Société canadienne du cancer le 2 février 2007.

M. Kennedy, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 26 avril 2007

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé tient une séance d'organisation le 22 février 2007.

Sur les motions de M. A. LeBlanc, M. Kennedy est élu président du comité ; M^{me} Lavoie, vice-présidente du comité.

Le comité se réunit de nouveau le 19 avril 2007 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 47, *Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande l'adoption à la Chambre.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Nepisiguit, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Larry Kennedy, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Le président interrompt les délibérations et rappelle qu'il faut se garder de teinter politiquement la présentation d'invités. Il demande à M^{me} Blaney de retirer certains propos non parlementaires qu'elle lui a adressés. La députée refuse. Après deux autres mises en demeure sans rétractation, elle est expulsée pour le reste de la séance.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les deux heures d'étude des motions émanant des députés, reprenne les débats ajournés sur les motions portant deuxième lecture des projets de loi 39, 40 et 41.

Conformément à l'avis de motion 44, M. Ashfield, appuyé par M. MacDonald, propose ce qui suit :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent à une gestion durable de nos forêts dans l'intérêt des générations actuelles et futures;

attendu qu'un comité multipartite de l'Assemblée législative n'a pas considéré le rapport Jaakko Pöyry comme un document d'orientation à appliquer ;

attendu que le comité multipartite a recommandé que, dès que possible, la raison d'être et la fonction des comités d'intervenants titulaires de permis soient clarifiées et rehaussées ;

attendu que le comité multipartite a recommandé que la coupe à blanc sur les terres de la Couronne soit réduite ;

attendu que l'industrie forestière contribue pour près de 2 milliards de dollars par année à notre économie ;

attendu que les traitements et salaires s'élèvent à plus de 700 millions de dollars ;

attendu que plus de 50 % du volume global de bois récolté sur les terres de la Couronne est utilisé dans des établissements dont les propriétaires viennent de la localité ;

attendu que le comité a aussi convenu que l'approvisionnement en bois de la Couronne devrait procurer un maximum d'avantages en matière d'emploi ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement actuel de présenter son plan d'aménagement forestier pour 2007-2012 et ses options pour l'utilisation à des fins forestières des terres agricoles abandonnées et d'expliquer comment il entend veiller à ce que les propriétaires de terrains boisés privés profitent de règlements commerciaux équitables, selon ce qui est énoncé dans sa plateforme électorale,

et que l'Assemblée législative demande au gouvernement actuel de prévoir un apport valable de la part du grand public dans le cadre d'un processus officiel et structuré de consultation où le public peut exercer un degré d'influence qu'il n'a pas dans la structure actuelle.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion 44, mise aux voix, est adoptée.

Après avoir demandé de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre, l'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Kenny, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. Kenny, à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*.

Après un certain laps de temps, M. R. Boudreau, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations, l'heure de la levée de séance étant venue.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel sur les coopératives pour 2005,	
ministère de la Justice et de la Consommation	(24 avril 2007) ;
réponse à la pétition 15	(24 avril 2007).